

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1513

présenté par

M. Leseul, M. Delautrette, Mme Battistel, M. Hajjar, M. Naillet, Mme Jourdan, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à supprimer l'obligation pour la CNDP de motiver sa décision de s'autosaisir en vue d'organiser un débat ou une concertation sur un projet.

En tant qu'autorité administrative indépendante chargée notamment de développer le droit à la participation du public aux décisions qui ont un impact sur l'environnement et considérant qu'aucun recours n'a vocation à être porté contre une telle décision d'autosaisine, une telle condition apparaît inutile et incohérente avec le statut d'autorité indépendante de la CNDP.